

CIAS AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des promenades 79600 AIRVAULT - Tél : 05.49.63.60.75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 28/11/2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit du mois de novembre à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, convoqué par Mme DAMBRINE Frédérique, Vice-Présidente déléguée par M. Olivier FOUILLET, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la CCAVT à Airvault.

15 présents : Maryse BARIGAULT, Françoise BRAUD, Nadia CADET, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Véronique DIGUET, Olivier FOUILLET, Gérard GIRET, Cécile GLORIAU, Sylvie JOZEAU, Hélène MARSAULT, Anne-Marie POUPIN, Micheline REAU, Françoise RICHARD, Nadine VIVIER.

2 pouvoir :

Brigitte BAUDON a donné pouvoir à Hélène MARSAULT

Gérard CHABAUTY a donné pouvoir à Françoise RICHARD

Excusés : Lucienne AUBRY, Pierrette MILLIASSEAU, Daniel ROBERT

Absent (e) s : Jean-Claude LAURANTIN

Secrétaire de séance : Anne Allier

REPRISE DU DEFICIT

Depuis le 1^{er} mars 2023, le CIAS de l'Airvaudais-Val du Thouet bénéficie auprès du Département d'une déshabilitation des tarifs. Celle-ci consiste dans la possibilité de pratiquer des tarifs libres, permettant de maîtriser le budget. En contrepartie, le Département n'est plus responsable des déficits éventuels.

Par conséquent, le Département propose une participation au déficit du CIAS jusqu'au 28 février 2023, selon les calculs suivants :

ESTIMATION DE RESULTAT DE CLOTURE :

Déficit cumulé à reprendre jusqu'en 2020	- 138.26 €
+ Déficit à reprendre en 2021	- 62 697.80 €
+ Déficit à reprendre en 2022	- 89 600.55 €
+ Déficit janvier-février 2023 (déclaratif)	- 35 108,91 €
Total des déficits cumulés des déficits à reprendre (A)	- 187 545.52 €
Total dépenses refusées et neutralisation CTI (B)	0 €
Résultat de clôture (A) – (B)	- 187 545.52 €

Délibération n° D 2023-022

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration décide d'accepter la participation du Département au déficit à hauteur de 187 545.52€, et autorise Madame la Vice-présidente à signer tout document s'y rapportant.

AR-Préfecture
Pour extrait conforme,
079-200055671-20231130-6-DE
Airvault le 28 novembre 2023
Acte certifié exécutoire

Réception par la Préfète : 30-11-2023

Publication le : 30-11-2023

La Vice-Présidente,
Frédérique DRAMBRINE

